

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 3 novembre 2015 à 20h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité des Coteaux, au 65, route 338, Les Coteaux.

Étaient présents : madame Sylvie Joly, messieurs Franco Caputo, Réjean Cauchon et Martin Chartrand, tous délégués municipaux.

Étaient également présents : messieurs, Claude Madore, secrétaire, Jean-François Messier, trésorier et Michel Pitre, directeur.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur Réjean Cauchon, président, a ouvert l'assemblée à 20h17 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

15-11-865 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : Mme Sylvie Joly,
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 29 octobre 2015.

....ADOPTÉE....

15-11-866 Approbation du procès-verbal budgétaire du 6 octobre 2015

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 octobre 2015.

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : M. Franco Caputo,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 octobre 2015, tel que rédigé par le trésorier et secrétaire de l'assemblée.

... ADOPTÉE...

15-11-867 Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2015

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 octobre 2015.

**Il est proposé par : Mme Sylvie Joly,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 octobre 2015, tel que rédigé par le trésorier et secrétaire de l'assemblée.

... ADOPTÉE...

15-11-868 Approbation des comptes à payer

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : Mme Sylvie Joly,
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	80 311.37 \$
Comptes payés par chèque durant le mois d'octobre	22 400.33 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois d'octobre	17 164.99 \$
Comptes à payer au 3 novembre 2015	17 160.29 \$
Salaires du 27 septembre au 24 octobre 2015	23 585.76 \$

... ADOPTÉE...

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 9 interventions, dont 3 entraides, pour la période du 27 septembre au 24 octobre 2015.

15-11-869 Adjudication de contrat – Habits de combat

Les membres du conseil prennent connaissance des offres reçues pour l'achat d'habits de combat.

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

De refuser les offres présentées et de demander au directeur de procéder par voie de soumissions publiques.

.... **ADOPTÉE**

15-11-870 Adjudication de contrat – Détecteurs de gaz

Les membres du conseil prennent connaissance des offres reçues pour l'achat d'un appareil portatif détecteur de gaz multiples.

**Il est proposé par : M. Martin Chartrand,
Appuyé par : Mme Sylvie Joly,
Et résolu à l'unanimité,**

De refuser les offres présentées et de demander au directeur de procéder par voie de soumissions publiques.

.... **ADOPTÉE**

15-11-871 Programme aide financière pour la formation 2016

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité des Coteaux désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité des Coteaux prévoit la formation de 20 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par : Mme Sylvie Joly,
Appuyé par : M. Franco Caputo,
Et résolu à l'unanimité,**

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

.... **ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

15-11-872 Autorisation des véhicules pour la guignolée

Considérant que certains pompiers participent à la collecte d'argent et de denrées sur le territoire à titre de bénévoles durant les journées de guignolée;

Considérant que par les années passées, les véhicules des municipalités (services incendie et services de voirie) étaient utilisés à ces fins pour solliciter les citoyens des deux municipalités;

**En conséquence, il est proposé par : Mme Sylvie Joly,
Appuyé par : M. Franco Caputo,
Et résolu à l'unanimité,**

D'autoriser les pompiers, à titre de bénévoles, à utiliser les véhicules de la Régie afin de solliciter les dons des citoyens des deux municipalités membres de la Régie. Les dates retenues sont : le 5 décembre pour la municipalité des Coteaux et le 12 décembre pour la municipalité de Saint-Zotique.

.... ADOPTÉE

Varia

Aucun sujet.

Période de questions

Aucune intervention.

15-11-873 Levée de l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2015

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,
Appuyé par : M. Martin Chartrand,
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 3 novembre 2015 soit levée à 20h26.

....ADOPTÉE....

**Réjean Cauchon
Président**

**Claude Madore
Secrétaire**